

FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 Avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.366.836, un actif net de D : 1.360.541 et un bénéfice de D : 30.679 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers

5. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 27 mars 2013

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	1 090 682	1 438 946
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		271 219	447 949
Obligations et valeurs assimilées		819 463	990 997
Placements monétaires et disponibilités		276 114	394 782
Placements monétaires	5	276 114	391 875
Disponibilités		-	2 907
Créances d'exploitation	6	40	293 993
TOTAL ACTIF		1 366 836	2 127 721
 PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	6 189	8 966
Autres créditeurs divers	8	106	13 198
TOTAL PASSIF		6 295	22 164
 ACTIF NET			
Capital	13	1 348 839	2 075 745
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		11 702	29 812
ACTIF NET		1 360 541	2 105 557
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 366 836	2 127 721

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	43 776	56 620
Dividendes		10 427	15 194
Revenus des obligations et valeurs assimilées		33 349	41 426
Revenus des placements monétaires	10	3 237	16 175
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		47 013	72 795
Charges de gestion des placements	11	(31 910)	(40 448)
REVENU NET DES PLACEMENTS		15 103	32 347
Autres charges	12	(1 660)	(2 109)
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 443	30 238
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 741)	(426)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		11 702	29 812
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 741	426
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(20 618)	(126 370)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		44 334	33 401
Frais de négociation		(6 480)	(5 443)
RESULTAT DE L'EXERCICE		30 679	(68 174)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	30 679	(68 174)
Résultat d'exploitation	13 443	30 238
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(20 618)	(126 370)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	44 334	33 401
Frais de négociation de titres	(6 480)	(5 443)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(775 695)	(828 067)
Souscriptions		
- Capital	4 112 241	1 800 433
- Régularisation des sommes non distribuables	176 263	(69 424)
- Régularisation des sommes distribuables	11 432	18 954
Rachats		
- Capital	(4 859 569)	(2 659 835)
- Régularisation des sommes non distribuables	(202 889)	101 185
- Régularisation des sommes distribuables	(13 173)	(19 380)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(745 016)	(896 241)
ACTIF NET		
En début de période	2 105 557	3 001 798
En fin de période	1 360 541	2 105 557
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	18 193	25 584
En fin de période	11 643	18 193
VALEUR LIQUIDATIVE	116,855	115,734
TAUX DE RENDEMENT	0,97%	(1,36%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 14 août 2008 à l'initiative de la société MAXULA BOURSE et la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 Octobre 2008.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 1.090.682 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		299 352	271 219	19,93%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>		299 352	271 219	19,93%
AIR LIQUIDE	24	7 447	8 640	0,64%
ASTREE	125	9 461	8 680	0,64%
ATTIJARI LEASING	500	21 290	18 948	1,39%
BIAT	481	30 960	30 488	2,24%
CARTHAGE CEMENT	2 500	10 235	8 925	0,66%
MAGASIN GENERAL	20	3 156	3 449	0,25%
MONOPRIX	1 092	33 236	30 228	2,22%
SIMPAR	380	26 238	25 676	1,89%
SOTRAPIL	1 089	22 878	17 097	1,26%
SOTUVER	1 100	9 792	9 274	0,68%
SPIDIT-SICAF	324	1 846	2 226	0,16%
STAR	395	64 757	56 078	4,12%
TELNET HOLDING	3 459	28 411	23 324	1,71%
UIB	1 560	29 645	28 186	2,07%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		801 577	819 463	60,23%
AIL 2010-1	200	12 000	12 370	0,91%
AMEN BANK 2010	1 500	129 990	131 581	9,67%
ATL 2009	500	20 000	20 581	1,51%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	85 714	88 574	6,51%
ATTIJARI LEAS SUB 09	250	25 000	26 028	1,91%
CHO COMPANY 2009	600	52 500	52 505	3,86%
CIL 2009/1	500	20 000	20 398	1,50%
CIL 2010/1	500	30 000	30 453	2,24%
ELW 2010	1 000	80 000	82 787	6,08%
HL 2009/2	400	16 000	16 189	1,19%
HL 2010-2	1 000	60 000	60 258	4,43%
HL 2010/1	600	36 000	36 816	2,71%
MEUBLATEX 2010 B	500	50 000	51 479	3,78%
STB 2008/2	300	24 375	25 476	1,87%
STB 2010-1	300	25 998	26 856	1,97%
TLG 2008-3	150	6 000	6 290	0,46%
TLG 2009-1	200	8 000	8 348	0,61%
TUN LEASING 2011-1	1 500	120 000	122 474	9,00%
TOTAL		1 100 929	1 090 682	80,17%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				79,80%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :					
	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2011	1 423 708	22 753	(7 515)	1 438 946	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	655 630			655 630	
Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions	(811 750)			(811 750)	44 334
Obligations	(166 667)			(166 667)	
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres			(20 618)	(20 618)	
Variation des intérêts courus sur obligations		(4 867)		(4 867)	
Soldes au 31 décembre 2012	1 100 929	17 886	(28 133)	1 090 682	44 334

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 276.114, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Dépôt à vue			
B.N.A, au taux de 2%		256 011	18,82%
Placement à terme			
B.N.A, au 22/01/2013 à 3.4%	20 000	20 103	1,48%
TOTAL	20 000	276 114	20,29%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			20,20%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à D : 40 contre D : 293.993 au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Vente de titres à encaisser	-	293 965
Autres	40	28
Total	<u>40</u>	<u>293 993</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à D : 6.189 contre D : 8.966 au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	4 501	6 521
Rémunération du dépositaire et distributeur	1 688	2 445
Total	<u>6 189</u>	<u>8 966</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 106 contre D : 13.198 au 31 décembre 2011 et se détaille ainsi:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du CMF	106	156
Achats de titres à décaisser	-	13 042
Total	<u>106</u>	<u>13 198</u>

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 43.776 contre D : 56.620 au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	Année 2012	Année 2011
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	10 427	12 585
des titres OPCVM	-	2 609
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations	33 349	41 426
TOTAL	43 776	56 620

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à D : 3.237 contre D : 16.175 au 31/12/2011, il englobe les intérêts sur les dépôts à vue et les placements à terme.

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2012 à D : 31.910 contre D : 40.448 au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	23 207	29 417
Rémunération du dépositaire et distributeur	8 703	11 031
Total	<u>31 910</u>	<u>40 448</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2012 à D : 1.660 contre D : 2.109 au 31 décembre 2011 , et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du CMF	1 639	2 077
Autres	21	32
Total	<u>1 660</u>	<u>2 109</u>

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	2 075 745
Nombre de parts	18 193
Nombre de copropriétaires	20

Souscriptions réalisées

Montant	4 112 241
Nombre de parts émises	36 042
Nombre de copropriétaires nouveaux	85

Rachats effectués

Montant	(4 859 569)
Nombre de parts rachetées	(42 592)
Nombre de copropriétaires sortants	(41)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(20 618)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	44 334
Régularisation des sommes non distribuables	(15 893)
Frais de négociation	(6 480)
Résultat incorporé à la V.L	29 812
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(10 733)

Capital au 31-12-2012

Montant	1 348 839
Nombre de parts	11 643
Nombre de copropriétaires	64

Note 14 : Autres informations					
14.1. Données par part et ratios pertinents					
<u>Données par part</u>	2012	2011	2010	2009	
Revenus des placements	4,038	4,001	2,503	3,966	
Charges de gestion des placements	(2,741)	(2,223)	(1,619)	(2,035)	
Revenus net des placements	1,297	1,778	0,883	1,931	
Autres charges	(0,143)	(0,116)	(0,083)	(0,105)	
Résultat d'exploitation (1)	1,155	1,662	0,800	1,826	
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,150)	(0,023)	0,254	0,413	
Sommes distribuables de l'exercice	1,005	1,639	1,054	2,239	
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(1,771)	(6,946)	3,712	4,030	
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	3,808	1,836	2,734	1,634	
Frais de négociation	(0,557)	(0,299)	(0,184)	(0,438)	
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	1,480	(5,409)	6,262	5,226	
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,635	(3,747)	7,061	7,052	
Résultat non distribuable de l'exercice	1,480	(5,409)	6,262	5,226	
Régularisation du résultat non distribuable	(1,365)	2,174	2,456	0,095	
Sommes non distribuables de l'exercice	0,115	(3,235)	8,718	5,321	
Valeur liquidative	116,855	115,734	117,331	107,559	
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,36%	1,91%	1,44%	1,96%	
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,10%	0,07%	0,10%	
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,86%	1,41%	0,94%	2,16%	

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de D : 2.000 par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du fonds. En contre partie de ses prestations, la BNA perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.